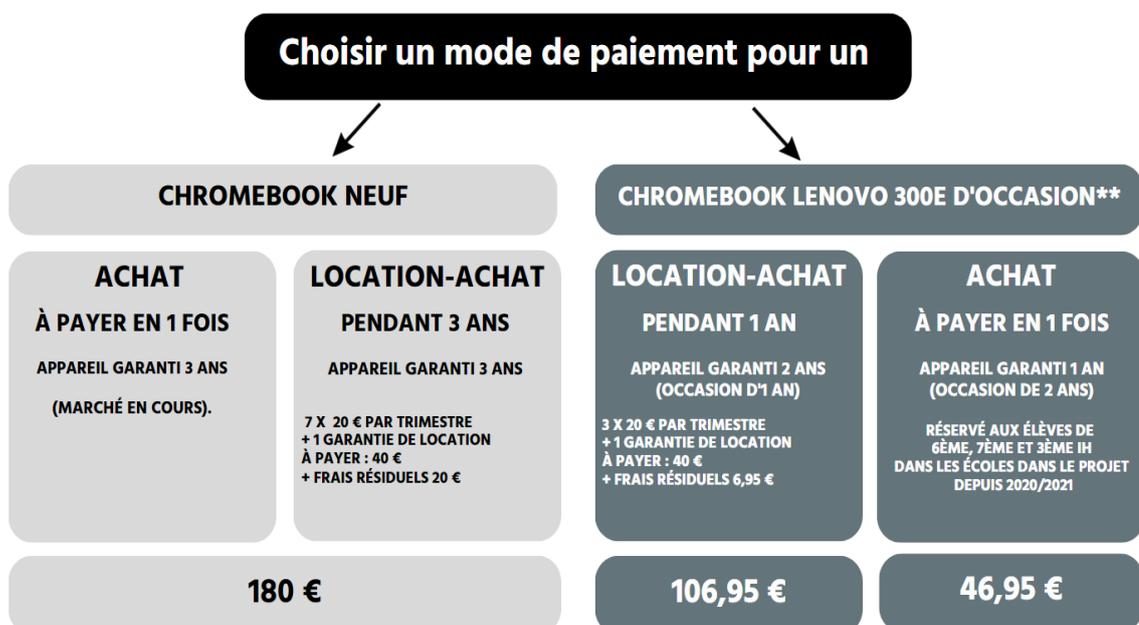


Objet : Rentrée numérique : achat ou location/achat d'un Chromebook

Chers parents, responsables légaux,

Comme annoncé fin de l'année passée et lors de l'inscription, l'École du Futur a décidé de s'engager, comme d'autres écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans le projet "Rentrée Numérique" (<https://www.rentreenumerique.be>). Cette initiative vise à intégrer les outils numériques en soutien des pratiques pédagogiques des enseignants avec un double objectif : "enseigner les savoirs et compétences de la société du 21^{ème} siècle et favoriser le plaisir d'apprendre"¹. Ce projet va de pair avec l'utilisation de nouveaux outils tant pour l'élève que pour leurs enseignants. L'école a défini une série de principes qui doivent permettre une utilisation conforme aux missions et aux valeurs défendues par l'école et au bénéfice de tous.

Chaque élève de 3, 4 5 ou 6ème année du secondaire, qui n'aurait pas à sa disposition un Chromebook, se verra attribuer, par contrat d'achat ou de location-achat, un ordinateur portable avec écran tactile de type Chromebook. Dans le respect de la **Charte d'utilisation citoyenne des outils numériques** définie par l'école, cet outil sera utilisé en classe par l'élève, lorsque cela apportera une plus-value pédagogique. Il pourra également être utilisé à la maison pour effectuer divers travaux ou à des fins personnelles dès le premier paiement reçu. Pour en disposer pour cette année académique 2023-2024, l'école vous demande de :



** (SOUS RÉSERVE DU STOCK DISPONIBLE)

Le responsable reconnaît que l'élève n'a jamais reçu un équipement 1:1 en financement-achat avec une intervention de la Fédération Wallonie Bruxelles. Auquel cas, il y aura un supplément de 150 € .

¹ Avis numéro 3 du Pacte pour un Enseignement d'Excellence

Les conditions et les termes du contrat et de la charte d'utilisation de celui-ci se trouvent sur le site du Webshop (<https://webshop-cb.eduhainaut.be/shop/terms>) mais vous pouvez obtenir une copie papier auprès de notre référent numérique (fabrice.labar@eduhainaut.be).

Sur ce site, une Foire aux questions (FAQ) répond aux interrogations les plus fréquentes. Si d'autres questions subsistent, vous pouvez aussi poser vos questions en envoyant un email à webshop-cb@eduhainaut.be ou contacter notre référent numérique.

Si vous rencontrez des difficultés financières, vous pouvez faire appel au Fonds de solidarité. Le Fonds de solidarité a été créé dans ce but, et permet de bénéficier d'une machine à titre gratuit (pour en savoir plus : <https://webshop-cb.eduhainaut.be/faq>). Dans ce cas, veuillez faire la demande en complétant le formulaire disponible en ligne (<https://bit.ly/soliformul>) ou en version papier auprès de la Direction ou d'un référent numérique. La Direction ou le CPMS vous informera si votre demande a été acceptée ou non.

En bref : que devez-vous faire en tant que parent ou élève ?

1. **Souscrire au contrat d'achat ou de location-achat** en signant le formulaire "Contrat d'acceptation" et en le remettant au référent numérique (il sera distribué dans les prochains jours). Dans le cas où vous sollicitez l'intervention du Fonds de solidarité, compléter le document de demande
2. et le remettre au référent numérique de votre établissement. La demande sera analysée et vous serez informé de l'acceptation de votre demande.
3. **L'élève reçoit son Chromebook à l'école.** Il sera distribué dès livraison en école et après complétion et remise du contrat.
4. **Le paiement en ligne** se fait via la plateforme du webshop via un mail. Le courrier vous invitant à effectuer le paiement est envoyé sur la boîte mail du responsable légal ou sur la boîte mail @eduhainaut.be ou personnelle de l'élève majeur (renseigné lors de l'inscription de l'élève).
5. **Pendant la durée du contrat, l'élève s'engage à faire un usage de sa machine conformément aux termes du contrat et de la charte d'utilisation** (<https://webshop-cb.eduhainaut.be/shop/terms>). Durant les heures scolaires, l'élève ne pourra se connecter à son Chromebook qu'avec l'aide de son compte @eduhainaut.be. En dehors de ces heures et pour les périodes de vacances scolaires, il pourra utiliser la machine tant avec son compte scolaire qu'avec un compte personnel à condition d'être en ordre de paiement.
6. **En cas de changement d'école, l'élève avertit son référent numérique et lui renseigne sa nouvelle école.**
 - a) Si l'élève intègre une école de la Province de Hainaut, il pourra conserver son matériel et bénéficier des mêmes conditions dans le nouvel établissement scolaire. Il lui est demandé de prendre contact avec les référents numériques concernés (de l'ancien et du nouvel établissement).

- b) S'il quitte l'enseignement de la Province de Hainaut, il doit restituer la machine s'il a souscrit un contrat location-achat ou payer les mensualités manquantes pour acquérir la machine.

7. L'élève signale immédiatement tout dysfonctionnement, panne, dégradation, perte ou vol au référent de l'établissement scolaire selon la procédure établie par l'établissement.

- a) En cas de vol de la machine, une déclaration de vol déposée auprès des services de police sera faite et devra être remise à l'école afin d'attester le vol effectif du matériel. Dans le cas où aucune déclaration n'a été réalisée à la police et transmise à l'école et que la machine ne serait pas rapportée dans les deux semaines, l'école peut demander à l'élève d'en payer la valeur résiduelle.
- b) En cas de problème avec le Chromebook, une réparation est effectuée par le fournisseur selon les modalités, les conditions et termes du contrat et de la charte d'utilisation.
- Si la panne est couverte par la garantie, vous n'avez rien à payer.
 - Si la panne ou la casse (par exemple, bris d'écran, ...) n'est pas couverte par la garantie, le montant de la réparation vous sera facturé et la facture vous sera envoyée par mail. Il en est de même pour une perte ou casse du chargeur.

Nous vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.